

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Guillaume BAILLY-BASIN, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Xavier BROCHET, Magali LAHU, Romain MILLET, Franck NICOLAS, Laurent PLAUT, Christian CHARGE et Olivier TONIUTTI.

Excusés : Sylvie JOUX (Pouvoir à Magali LAHU), Gino SALDIGLORIA (pouvoir à Guillaume BAILLY-BASIN) et Marie-Pierre MICHAUD.

Secrétaire de séance : Franck NICOLAS.

Début de la séance : 20 H 00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Comptabilité – Finances

Autorisation de mandatement en investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

2. Forêt

Application du régime forestier sur certaines parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle la présentation à la commission Bois, le 20 octobre dernier, par les responsables de l'ONF du Jura, du projet de révision du plan d'aménagement forestier. L'Office National des Forêts considère que la composition de la forêt communale de Pratz n'a pas été mise à jour sur la totalité de la surface depuis le dernier aménagement et le document ne prend pas en compte les modifications cadastrales survenues depuis. C'est pourquoi, après en avoir discuté, le Conseil municipal demande l'application du régime forestier sur certaines parcelles (ou parties de parcelles) cadastrales (énoncées par Monsieur le Maire) et également la soustraction du régime forestier d'autres parcelles (ou parties de parcelles).

Enfin, il sollicite la rédaction par l'ONF du dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet du Jura et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Urbanisme

Effacement des réseaux rue Albert Camus : validation du programme de travaux

Monsieur le Maire présente le programme des travaux (plans et tableau financier), portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs (basse tension électrique, téléphonie et éclairage public). Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2015.

Chemin d'accès au déversoir d'orage – échange de terrains

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser un chemin pour accéder au site d'installation du nouveau déversoir d'orage et que cette voirie traversera des terrains privés. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de conclure un échange de surfaces de terrains entre la société Millet, propriétaire de ces parcelles et la commune. Il s'agit de procéder à un échange, à surface égale, d'une partie des parcelles AC118, 116, 114 et 264 (propriété des Ets Millet) contre une partie de la parcelle communale A335, jouxtant le bâtiment de stockage des Ets Millet. En effet, la limite cadastrale communale longe le bâtiment et il est indispensable que l'entreprise puisse disposer d'une surface de dégagement suffisante derrière le site par mesure de sécurité. Une étude a été confiée au cabinet Pruniaux, géomètre à Oyonnax. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à l'échange de terrains et autorise Monsieur le Maire à valider l'étude engagée par le cabinet de géomètres. Il précise que les frais de bornage et les frais notariaux seront pris en charge pour moitié par chaque partie.

Réalisation d'une desserte routière pour accéder au chemin du Gy

Demande de subvention au Conseil Général du Jura

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2014/68 du 12 décembre 2014 validant l'échange de terrains entre la commune et M. Olivier François, pépiniériste pour permettre la réalisation d'une desserte routière d'accès au chemin du Gy. Guillaume Bailly-Basin présente les devis de travaux reçus en mairie et Monsieur le Maire précise que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général du Jura au titre du programme « Relance du BTP 2015 », ainsi qu'au titre des « Amendes de Police ». C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier par aide. Il propose aussi de solliciter les fonds parlementaires.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux de desserte routière par la commune et valide le devis de l'entreprise Routière-Guenuchot, au montant HT de 49 005,85 € (quarante-neuf mille cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes), soit au montant TTC de 58 807,02 € (cinquante-huit mille huit-cent-sept euros et deux centimes).

Il autorise Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes.

4. Jeunesse Carte Avantages Jeunes 2015/2016

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération de partenariat pour la vente des Cartes Avantages Jeunes en prenant à sa charge 1 € par carte vendue (prix d'achat de la CAJ par la commune : 6 €, coût pour le jeune : 5 €, jusqu'à 30 ans). Pour les inscriptions, les familles seront informées par affichage.

5. Personnel Réajustement du temps de travail des agents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (notamment l'instauration des temps d'activités périscolaires) et des nouveaux plannings de travail, il est nécessaire de réajuster le temps de travail des agents (temps d'ATSEM, cantine scolaire et animation périscolaire) par la signature d'avenants aux contrats de travail et ce, pour répondre aux exigences réglementaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Monsieur le Maire détaille la fonction et le temps de travail de chaque agent. Il précise que le temps de travail peut varier à la hausse dès lors qu'on maintient l'accueil extrascolaire (3 semaines d'été). Avec la hausse exponentielle des coûts, la difficulté de recruter des stagiaires et la baisse notoire de fréquentation, Monsieur le Maire souhaite qu'une décision soit prise dès le prochain conseil

sur le maintien ou non de l'accueil extrascolaire estival. Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les réajustements proposés sur le fonctionnement pendant le temps scolaire. Il décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la décision du maintien ou non de l'accueil extrascolaire pour permettre de valider définitivement les temps de travail des agents.

QUESTIONS DIVERSES :

■ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général du Jura souhaitant engager une réflexion sur l'avenir du patrimoine routier départemental. Cette démarche vise à examiner l'opportunité de conserver dans le réseau routier certaines routes départementales peu fréquentées ou ne présentant pas un intérêt départemental majeur et ce, au nom d'une meilleure cohérence territoriale du réseau et des restrictions budgétaires indispensables. Monsieur le Maire précise que l'association des maires du Jura s'est saisie du dossier et se dit hostile à tous transferts de voirie départementale vers les communes, en raison d'un coût d'entretien insupportable pour celles-ci.

■ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse du SIEG concernant le programme prévisionnel de travaux 2015 sur la commune.

■ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'amicale des sapeurs-pompiers du Lizon pour le prêt de la salle polyvalente à l'occasion de leur soirée de Noël.

■ Monsieur le Maire annonce deux nouvelles naissances sur la commune : Selena Da Silva Teixeira, le 05 janvier et Matteo Lazzarotto, le 12 janvier

Fin de la séance : 22 heures 30

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 06 mars 2015 à 20 heures.

Franck NICOLAS